

SÉANCE ORDINAIRE

8 MAI 2017

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le lundi 8 MAI 2017, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MONSIEUR STÉPHANE DUMONT  
MONSIEUR SIMON LAVOIE  
MONSIEUR GUILLAUME POTVIN  
MONSIEUR FRANÇOIS FILION  
MONSIEUR ROBERT LEGAULT

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME GINETTE CARON, mairesse suppléante.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ordre du jour suggéré soit accepté en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Par la suite :

Monsieur Simon Lavoie propose l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 10 avril 2017, les membres du conseil municipal présents l'approuvent à l'unanimité.

17.05.3.

**Rapport mensuel d'activités de la mairesse**

Il est proposé par monsieur Simon Lavoie et unanimement résolu que ce conseil prenne acte du rapport d'activités déposé par la mairesse pour la période du 11 avril 2017 au 8 mai 2017.

17.05.4.1.

**Comptes du mois**

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 08/05/2017 (journal 1455) :	(172,46) \$
(journal 1456) :	6 123,31 \$
(journal 1457) :	30 027,27 \$
(journal 1458) :	<u>8 402,57 \$</u>
	<u>44 380,69 \$</u>

Dépenses incompressibles (journal 1128) :	149,19 \$
(journal 1129) :	12 929,72 \$
(journal 1130) :	32 707,10 \$
(journal 1131) :	393,83 \$
(journal 1132) :	34 875,02 \$
(journal 1133) :	<u>2 122,52 \$</u>
	<u>83 177,38 \$</u>

**Total des dépenses :** 127 558,07 \$

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 11 avril 2017 au 8 mai 2017, il est proposé par monsieur Robert Legault et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que l'ensemble de ces comptes soit approuvé.

**17.05.4.2.**

**Dépôt d'un rapport financier trimestriel**

Il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que ce conseil prenne acte du rapport financier trimestriel faisant état des revenus et dépenses couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 mars 2017.

**17.05.4.3.**

**Désignation de signataires pour l'acte de vente d'un terrain de la rue La Noraye**

Considérant la demande adressée à la Municipalité de L'Isle-Verte en vue d'acquérir un terrain domiciliaire sur la rue La Noraye (connu sous la désignation cadastrale 6 100 857);

Considérant que l'acquéreur a pris connaissance des diverses conditions liées à cette transaction et qu'il s'en dit satisfait (se référant à la résolution 17.02.4.4.);

Madame Ursule Thériault applique son droit de veto sur cette décision.

Considérant la nécessité de mandater des signataires, dûment autorisés à représenter la Municipalité, pour signer les actes légaux de vente;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte autorise madame Ursule Thériault, mairesse, ainsi que monsieur Guy Bérubé, secrétaire-trésorier et directeur général à signer les actes légaux devant permettre d'effectuer cette vente à monsieur Simon Beaulieu et madame Annie Rivard.

Cette proposition ne faisant pas l'unanimité, le vote est demandé, trois membres du conseil s'y opposent, soit messieurs Stéphane Dumont, Guillaume Potvin et François Fillion et trois y sont favorables, soit messieurs Simon Lavoie, Robert Legault et madame Ginette Caron. L'égalité des voix fait en sorte que cette proposition est rejetée.

**17.05.4.4.**

**Confirmation d'embauche à titre de coordonnatrice à la culture, aux loisirs et aux activités communautaires**

Considérant que depuis octobre 2015, madame Rosalie Demers, agit à titre de coordonnatrice aux loisirs et à la vie communautaire par intérim;

Considérant l'expérience que cette dernière a cumulée auprès de la Municipalité et les compétences qu'elle y a développées;

Considérant l'évaluation positive du travail effectué;

Considérant les recommandations tout aussi positives faites par ses supérieurs en regard de la qualité du travail et de l'implication que madame Demers démontre;

En conséquence, il est proposé par monsieur Robert Legault et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme madame Rosalie Demers à titre de coordonnatrice à la culture, aux loisirs et aux activités communautaires pour la Municipalité de L'Isle-Verte, et ce, à compter du 8 mai 2017.

Quant aux conditions liées à ces fonctions, celles-ci sont plus amplement décrites dans un contrat de travail annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante, comme s'il était, ici tout au long reproduit.

Que prévale, à l'égard de tout employé de la Municipalité, un niveau de tolérance « 0 » à toutes tentatives d'intimidation.

**17.05.4.5. Contribution à la Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte**

Considérant la demande formulée à la Municipalité à l'effet que soit versée à la Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte, 50 % de l'aide financière budgétée par la Municipalité pour 2017;

Considérant que le soutien financier demandé correspond à 4 000 \$ associé aux dépenses d'opération et 5 000 \$ pour assurer le suivi au programme de développement local;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte autorise le versement des sommes demandées, soit un total de 9 000 \$.

**17.05.4.6.1. Contribution à l'Association Forestière Bas-Laurentienne**

Il est proposé par monsieur Robert Legault et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la Municipalité de L'Isle-Verte renouvelle son adhésion, pour l'année 2017, à l'Association Forestière Bas-Laurentienne au montant de 65 \$.

**17.05.4.6.2. Colloque annuel de l'organisme Réseau-Environnement**

Considérant l'intérêt manifesté par les employés responsables, entre autres, de la gestion de l'eau potable et des eaux usées à l'effet de prendre part au colloque annuel que tient l'organisme Réseau-Environnement;

Considérant que cette activité permet de réaliser des échanges tant avec ses paires qu'auprès de fournisseurs potentiels en biens et services;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que soient autorisés le contremaître municipal ainsi que le préposé aux réseaux d'égout, d'aqueduc et à la voirie municipale à prendre part à ce colloque régional et que rapport en soit fait aux membres du conseil municipal;

Que les frais inhérents, dont l'inscription et le déplacement, soient assumés par la Municipalité.

17.05.4.6.3.

**Congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec**

Considérant le congrès annuel que tient l'association des directeurs municipaux du Québec permettant à la direction générale de prendre part à de multiples activités d'information liées à sa tâche dont, le contrôle de l'accès aux documents municipaux, les contrats de construction, la gestion des nuisances, les prévisions budgétaires 2018, les récentes modifications législatives, etc.;

En conséquence, il est proposé par monsieur Robert Legault et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que soit autorisé le directeur général à assister au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec les 14, 15 et 16 juin 2017 à Québec et que rapport en soit fait aux membres du conseil municipal;

Que les frais inhérents, dont l'inscription, l'hébergement et le déplacement, soient assumés par la Municipalité.

17.05.4.6.4.

**Colloque québécois sur l'avenir de la mini et micro habitation**

Considérant qu'en lien avec la réforme du plan d'urbanisme de la Municipalité et l'intégration de règles en matière d'écoquartier, se déroulera un colloque québécois sur l'avenir de la mini et micro habitation, à Sherbrooke, le 16 juin 2017;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie :

Que la Municipalité autorise madame Ursule Thériault, mairesse et monsieur Yves Gagnon, membre du comité consultatif d'urbanisme, à prendre part au 1<sup>er</sup> colloque québécois sur l'avenir de la mini et micro habitation.

Que les frais associés à cet événement, dont l'inscription, le déplacement, l'hébergement et autres frais de subsistance soient assumés par la Municipalité.

Cette proposition ne faisant pas l'unanimité, le vote est demandé. Trois membres du conseil s'y opposent, soit messieurs Stéphane Dumont, Guillaume Potvin et François Filion et trois y sont favorables, soit messieurs Simon Lavoie, Robert Legault et madame Ginette Caron. L'égalité des voix fait en sorte que cette proposition est rejetée.

17.05.5.1.

**Mise en vente d'équipement usagé**

Considérant qu'il y a lieu, pour la Municipalité, de se départir de certains véhicules et équipements n'ayant plus de véritables usages;

Considérant la liste des équipements visés par la mise en vente, à savoir :

- Camion-citerne, Ford 9000, de l'année 1979
- Souffleur Blanchette
- Souffleur Normand, modèle N-104, de l'année 2000

- Machine à colle, de fabrication artisanale, pour travaux de rapiéçage d'asphalte
- Grattes en V (2)
- Tracteur à gazon, 15 HP

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte autorise la mise en vente des équipements, précédemment mentionnés;

Que les prix de vente soient établis en fonction du marché actuel, tenant compte d'équipements usagés équivalents.

#### 17.05.5.2.

##### Achat d'un tracteur à gazon

Considérant l'état actuel du tracteur à gazon qu'utilise la Municipalité, ce dernier datant de l'année 2000;

Considérant l'ampleur des travaux d'entretien que nécessitent les espaces verts publics;

Considérant que le remplacement de cet équipement fait partie des priorités établies au plan d'immobilisation adopté par le conseil municipal;

Considérant l'évaluation des différents fournisseurs susceptibles de répondre à nos exigences;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte autorise l'achat d'un nouveau tracteur à gazon de marque John Deere, modèle X570, de 24HP, muni d'une tondeuse de 54 pouces au coût de 7 315,00 \$ (plus taxes);

Que le paiement de cet achat soit effectué à partir des surplus accumulés non affectés de la Municipalité.

#### 17.05.5.3.

##### Analyse d'alternatives en matière de revêtement de chaussée au rang de la Montagne

Considérant les problématiques soulevées par les citoyens, résidents au rang de la Montagne;

Considérant que les membres du conseil municipal souhaitent analyser les différentes alternatives et en soumettre les résultats aux personnes concernées;

Considérant qu'en séance de travail, les membres du conseil municipal présents sont d'avis que ce dossier doit être priorisé dans son évaluation;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte autorise que des évaluations de procédés soient effectuées pour l'amélioration de la chaussée du rang de la Montagne;

Que soit également, estimé l'impact financier des différentes alternatives;

Que le tout soit soumis et analysé par les citoyens concernés.

Cette proposition ne faisant pas l'unanimité, le vote est demandé. Quatre membres du conseil s'y opposent, soit messieurs Stéphane Dumont, Guillaume Potvin, François Filion et Robert Legault et deux y sont favorables, soit monsieur Simon Lavoie et madame Ginette Caron. Cette proposition est donc rejetée à la majorité des voix.

#### 17.05.6.1.

##### **Projet d'inclusion sociale de l'organisme Univers Emploi**

Considérant l'initiative soutenue par l'organisme Univers emploi visant à impliquer de jeunes adolescents dans un projet de location de vélos à L'Isle-Verte et Notre-Dame-du-Portage;

Considérant qu'il s'agit d'un projet à caractère touristique et novateur;

Considérant que l'implication demandée à la Municipalité se limite à autoriser l'usage du terrain du kiosque d'information touristique (parc Villeray);

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dumont et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte accorde son autorisation à l'utilisation du parc municipal de la rue Villeray à l'organisme Univers emploi pour la saison estivale 2017.

#### 17.05.6.2.

##### **Confirmation d'embauche - personnel d'animation estivale**

Considérant le processus de sélection visant à combler quatre postes d'animateurs (trices) du terrain de jeu pour l'été 2017;

Considérant que ce processus a pris fin le 14 avril dernier;

Considérant les recommandations du comité de sélection;

En conséquence, il est proposé par monsieur Robert Legault et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme dans leurs fonctions d'animation, les candidats suivants :

- Poste de coordonnatrice : Madame Lauria Jacques
- Postes d'animation : Madame Moïra Lepage  
Monsieur Frédéric Arsenault  
Madame Sabrina Michaud

17.05.6.3.

**Demande d'aide financière - programme PIQM MADA**

Considérant le programme d'aide financière PIQM MADA (programme d'investissement Québec - Municipalités) permettant le financement de projets municipaux destinés aux aînés;

Considérant les besoins de notre milieu quant à l'amélioration et à l'implantation d'infrastructures de loisirs destinées à la clientèle aînée;

Considérant que le parc municipal Samuel Côté est en mesure d'accueillir l'aménagement de nouvelles structures de jeux et d'équipements de loisirs;

En conséquence, il est proposé par monsieur Robert Legault et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme PIQM MADA afin d'y intégrer différents équipements, dont des bancs de parcs, terrain de pétanque, terrain de « shuffleboard » et autres;

Que la Municipalité s'engage à assumer sa part de coûts admissibles ainsi que les coûts d'exploitation continus du projet;

Que le directeur général soit autorisé à signer la demande d'aide financière, pour et au nom de la Municipalité.

17.05.7.2.

**Consentement de la Municipalité de L'Isle-Verte pour l'application des dispositions contenues dans les règlements de contrôle intérimaire (RCI) de la MRC de Rivière-du-Loup par l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la Municipalité**

Attendu que la MRC de Rivière-du-Loup a adopté plusieurs règlements de contrôle intérimaire (numéro : 147-06, 148-06, 153-07, 168-09 et 183-12);

Attendu qu'en vertu du 2<sup>e</sup> paragraphe de l'article 63 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC a désigné à cette fin le fonctionnaire de chaque municipalité pour appliquer les dispositions contenues dans les RCI;

Attendu que pour que cette désignation soit valide, tel que mentionné dans le 2<sup>e</sup> paragraphe de l'article 63, il est nécessaire que le conseil de la municipalité y consente;

Attendu qu'il est souhaitable, pour des fins d'efficacité et de service aux citoyens, que ce soit l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité qui applique les dispositions contenues dans les RCI de la MRC;

Attendu qu'il est impératif de disposer d'une résolution de consentement d'application des RCI lors d'un recours devant la Cour municipale;

Attendu que la MRC est disposée à assurer un soutien technique au personnel municipal désigné pour l'application de ces RCI;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie :

Que le conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte consente à l'application des règlements de contrôle intérimaire de la MRC de Rivière-du-Loup et désigne l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la Municipalité pour l'application des dispositions contenues dans les RCI de la MRC.

Cette proposition ne faisant pas l'unanimité, le vote est demandé. Un membre du conseil s'y oppose, soit monsieur Robert Legault et cinq y sont favorables, soit messieurs Stéphane Dumont, Simon Lavoie, Guillaume Potvin, François Filion et madame Ginette Caron. Cette proposition est donc acceptée à la majorité des voix.

#### 17.05.9.1.

#### **Comité consultatif régional de la traverse de l'Île-Verte - représentant municipal**

Considérant la demande acheminée par la Société des traversiers du Québec à l'effet que soit constitué un comité consultatif régional pour la traverse de l'Île-Verte;

Considérant que la composition de ce comité prévoit, à titre de membre, un représentant de la Municipalité de L'Isle-Verte;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de notre municipalité d'être consultée et de prendre part au processus décisionnel lié aux opérations de la traverse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie :

Madame Ursule Thériault applique son droit de veto sur cette décision.

Que la Municipalité de L'Isle-Verte mandate madame Ursule Thériault, mairesse, à titre de représentante au sein du comité consultatif régional ainsi que madame Ginette Caron, mairesse suppléante, à titre de substitut.

Cette proposition ne faisant pas l'unanimité, le vote est demandé. Trois membres du conseil s'y opposent, soit messieurs Stéphane Dumont, Guillaume Potvin et François Filion et trois y sont favorables, soit messieurs Simon Lavoie, Robert Legault et madame Ginette Caron. L'égalité des voix fait en sorte que cette proposition est rejetée.

#### 17.05.9.2.

#### **Demande de collaboration - réservoir d'eau - Tourbière Ouellet**

Considérant que l'entreprise Tourbière Ouellet doit assurer la protection incendie de son entreprise;

Considérant que le schéma de couverture de risques exige aux municipalités des disponibilités en réserve d'eau en milieu non urbain;

Considérant l'offre de collaboration proposée par Tourbière Ouellet, à l'effet de mettre à la disposition de la Municipalité une réserve d'eau à ciel ouvert d'une capacité de 60 000 gallons impériaux, moyennant à ce que la Municipalité pourvoie le réservoir des équipements de tuyauterie nécessaire au service incendie et qu'elle fournisse et installe une clôture sécuritaire sur le pourtour du site;



En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dumont et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme son intérêt à collaborer avec l'entreprise Tourbière Ouellet et que soient mis en œuvre les travaux nécessaires;

Que les coûts liés à ces travaux soient puisés à même le surplus accumulé non affecté de la municipalité.

17.05.10.

**Levée de la séance**

À 21 h 20, il est proposé par monsieur Stéphane Dumont et adopté unanimement que la séance soit levée.

---

MAIRESSE SUPPLÉANTE

---

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER